



Province de Namur
Arrondissement de Dinant
Commune de HOUYET



Wallonie

URBANISME - Annexe 26 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de : **permis d'urbanisme**

Le demandeur est **commune de Houyet** domicilié sis **Rue Saint Roch 15 à 5560 Houyet**

Le terrain concerné est situé à **Rue de Furfooz - 5561 Celles** cadastré

Le projet consiste en **Droit public - Restauration du Pont de Furfooz** et présente les caractéristiques suivantes : .

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte du 18/12/2023 au 10/01/2024

Le dossier est consultable à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET**

- les jours ouvrables **les lundi mardi jeudi vendredi de 9H à 12H les après-midi sur rendez-vous** ; le mercredi de 9H à 12H et de 14H à 16H ;

- le samedi 06 janvier 2024 **SUR RENDEZ-VOUS pris au plus tard 48 heures à l'avance auprès du service urbanisme**
téléphone au 082-67.69.67 – 082-67.69.72 ou par e-mail : urbanisme@houyet.be

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET**

- par télécopie au numéro : **082-66.60.11**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@houyet.be**

- remises en main propre au service urbanisme

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **(Réf. PU 72/2023)**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **rue St Roch 15 à 5560 HOUYET le 10 janvier 2024 à 16h00.**

A HOUYET, le 08 décembre 2023

Le Directeur général,


Didier FRIPIAT

Par le Collège :



Par délégation de signature,
L'Échevin de l'Urbanisme,


Étienne MAROT

